

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2012

N° 2012-04



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil douze, le 24 février à 15 heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	14 février 2012	

Présents : MM. ASTOUL, AURADE, CAMBON, LACOMBE, LATOUR, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA, ROUCOLLE et Mme TAURAN.

Absents excusés : MM. ASTRUC, DAGEN, GARRIGUES, MARTY, MOUCHARD et SAZY.

Assistaient à la séance : Mlle LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),
Mlle GUILLE (Chargé de Mission au Conseil Général)
M. GAILLARD (Payeur Départemental),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Orientations budgétaires 2012.

Conformément aux dispositions applicables en la matière, le Président soumet ses propositions d'orientations budgétaires pour 2012 après avoir présenté le bilan synthétique de l'activité de l'année écoulée.

I - Rappel du bilan 2011 (tonnages traités)

A) Compétences obligatoires

Le bilan des tonnages traités en 2011 figure dans les différentes annexes suivantes :

- Annexe 1: tonnage mensuel d'ordures ménagères (OM),
- Annexe 2 : tonnage mensuel de déchets issus des collectes sélectives (CS),
- Annexe 3 : évolution par collectivité depuis 2002.

Ce dernier tableau fait notamment apparaître :

- une diminution sensible de la production totale de déchets ménagers en valeur absolue (27 291 tonnes en 2011 contre 28 009 tonnes en 2010 soit -2.6 % (-3.6 % si l'on tient compte de l'augmentation de population supérieure à 1 %) ;
- la poursuite d'une amélioration du tri avec une augmentation de 171 tonnes de collecte sélective et une diminution de 889 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR), toujours en conformité avec les lois « Grenelle I et II » qui se caractérisent entre-autres par les objectifs suivants :
 - réduction de la production des ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant en 5 ans (jusqu'en 2015),
 - diminution des quantités de déchets incinérés ou déposés en centre de stockage de 15 % (avant fin 2012),
 - atteindre un taux de recyclage « matière et organique » de 35 % en 2012 (et 45 % en 2015) du total des déchets ménagers et assimilés, ce taux étant porté à 75 % pour les déchets d'emballages ménagers.

En contrepartie, la couverture financière assurée par les contributions collectées par les Eco-Organismes sera portée à 80 % des coûts nets de référence d'un service de collecte et tri optimisé.

C'est dans ce cadre que s'applique le nouveau conventionnement avec Eco-Emballages, dit « barème E ».

B) Compétences optionnelles

Un bilan global par collectivité figure en annexe 4 faisant apparaître l'évolution 2008/2011 aussi bien pour les quantités déposées que pour la fréquentation. Le bilan détaillé est adressé à chaque collectivité concernée.

II - Orientations budgétaires pour 2012

A) Pour le fonctionnement

1. Les dépenses concernent :

a) *Les dépenses de traitement*

Les prestations de traitement et de tri sont régies par les marchés conclus fin 2006 avec la DRIMM pour une durée de 3 ans avec possibilité de reconduction pour 3 périodes supplémentaires d'un an. Pour 2012, il s'agit de la dernière période de reconduction.

Conformément aux dispositions de ces marchés relatives à la révision des prix, les coefficients de révision des prix unitaires s'élèvent pour 2012 à + 4.13 % pour le traitement des ordures ménagères. Pour le tri des collectes sélectives, l'avenant n°2 (approuvé lors de la réunion du 16-12-2011) pris dans le cadre du programme de modernisation du Centre de Tri permet d'appliquer en 2012 un prix identique au prix initial de 2006.

En ce qui concerne la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), celle-ci a été considérablement modifiée dans les conditions suivantes :

(en € HT par tonne)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
« 1 » - Déchets traités dans une installation aux normes ISO 14001 et valorisant + de 75% du BIOGAZ	10	11	11	15	15	20	20
« 2 » - Déchets traités dans une installation aux normes ISO 14001 valorisant moins de 75% du BIOGAZ	13	17	17	24	24	24	32
« 3 » - Autres installations autorisées	15	20	20	30	30	30	40
« 4 » - Installations non autorisées	50	60	70	100	100	100	150

A compter de 2016, ces tarifs seront relevés chaque année « dans les mêmes proportions que la limite supérieure de la 1^{ère} tranche du barème de l'impôt sur le revenu ».

La TGAP s'élevait pour mémoire à 7.50 €/tonne avant le 1^{er} juillet 2007.

La DRIMM se situe dans la catégorie « 1 », ce qui correspond donc à un taux de TGAP porté de 11 € HT/tonne en 2011 à 15 € en 2012.

Le Président rappelle qu'il avait été prévu en 2011 d'anticiper cette évolution en relevant le montant de la contribution unitaire de traitement des OMR de 70.50 €/tonne à 73.50 € en 2011 et 76.50 € en 2012.

Cette contribution se trouve par ailleurs concernée par le relèvement au 1^{er} janvier 2012 du taux réduit de TVA de 5.5 % à 7 % (Loi du 28 décembre 2011).

Pour cette raison et compte tenu du niveau de révision des prix des marchés, le Président propose d'arrêter le montant unitaire de la contribution du traitement des OMR à 77.50 €/tonne.

En contre partie, s'agissant du tri des collectes sélectives, l'application de l'avenant n°2 permet de proposer une baisse de la contribution correspondante de 20 €/tonne pour 2012.

En ce qui concerne les prestations de transport (et transfert), il est proposé de maintenir le barème de 2011 (inchangé depuis l'origine du Syndicat en 2003), à savoir :

- Transport des OM : 14.90 €/tonne
 - Transport des collectes sélectives : 32 €/tonne
 - Reconduction du barème de transport des déchetteries : inchangé depuis l'instauration
- A savoir :
- barème du transport des OM pour le transport des déchets « encombrants »,
 - forfaits pour les autres déchets :
 - * de 20 à 60 km = 50 €
 - * > 60 km = 90 €

Compte tenu de ces différents éléments, les montants unitaires 2012, pondérés par l'importance relative de chaque contribution, restent identiques à 2011, à savoir :

- Traitement OMR : + 4 €/tonne pour 23 150 tonnes
- Tri CS : - 20 €/tonne pour 4 880 tonnes
- Transports OMR-CS et déchetteries : inchangé

L'incidence de ces propositions sur l'évolution globale du montant des contributions unitaires depuis l'origine (2003 à 2012) figure en annexe 5 au présent rapport.

A l'issue des marchés en cours, c'est-à-dire dès 2013, les contributions devront tenir compte des nouveaux prix de traitement et tri issus de la nouvelle consultation par appel d'offres et de l'évolution des coûts de transport due en particulier à l'évolution du coût des carburants.

Toutefois, à cette occasion, il me semble opportun d'envisager une évolution du mode de détermination des contributions, d'une part en prenant plus en compte la diversité des situations de chaque adhérent en fonction notamment des compétences optionnelles transférées et, d'autre part, en différenciant chaque coût (traitement, tri, traitement des refus, transport, transfert, charges de structure, ...).

b) Les dépenses de transport

Ces dépenses (hors amortissement) sont constituées essentiellement :

- des dépenses de carburant relativement importantes pour ce poste [43% des dépenses brutes de transport en 2011],
- des dépenses de personnel (effectif - 4 agents) [32 % en 2011],
- des dépenses d'entretien et des autres dépenses (télécommunication, assurance, taxes diverses, ...) [25 % en 2011].

c) Les dépenses de fonctionnement des quais

Depuis la mise en service des quais définitifs, il s'agit :

- des dépenses courantes d'entretien,
- du remboursement aux collectivités membres de la mise à disposition partielle de service dans les conditions arrêtées en 2006 et renouvelées en 2008 (actualisé selon l'évolution du point d'indice de la fonction publique).

d) Les dépenses de fonctionnement concernant les compétences propres à certaines collectivités

Il s'agit des compétences optionnelles transférées.

Comme en 2011, ces dépenses de fonctionnement concerneront :

- la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour la totalité des compétences optionnelles (collecte et déchetterie),
- le SMEEOM de la Moyenne Garonne pour les déchetteries de Montaigu, Beaumont et Lavit de Lomagne,
- la Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour la décharge de Réalville (entretien et partie d'annuité d'emprunt) et les déchetteries (Molières, Montpezat, Septfonds et Caussade),
- la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour les déchetteries de Lexos et Parisot.

Ces dépenses de fonctionnement sont intégralement répercutées sur la contribution des collectivités concernées selon le même principe que les dépenses de traitement, à savoir :

- participation prévisionnelle établie pour l'année et versée par bimestre,
- régularisation opérée sur l'exercice suivant.

Concernant le fonctionnement des déchetteries, un « principe de réciprocité » a été admis depuis 2008 pour le secteur Est du Département (CCQRGA, CCQC et CCTVA) visant à permettre l'accueil des résidents limitrophes de chaque territoire dans la déchetterie de proximité indépendamment de la collectivité de rattachement.

S'agissant de la déchetterie de Molières, l'utilisation de celle-ci par les habitants des communes riveraines de Vazerac, Labarthe et Puycornet (relevant du SIEEOM Sud Quercy) a fait l'objet d'un accord particulier et d'une participation prévisionnelle du SIEEOM.

Pour cette déchetterie le bilan fin décembre 2011 est le suivant :

- o total visites de particuliers : 2770
- o dont habitants des communes du SIEEOM : 650 (soit 23 %)
- o dépenses d'exploitation (hors personnel et amortissement) : 11 262 €
- o participation définitive SIEEOM : 2 590 € (régularisation sur exercice 2012 : 202 €)

Pour 2012, le Président propose de reconduire sur les mêmes bases la procédure concernant la déchetterie de Molières et de conserver le même accord d'accueil réciproque entre les collectivités du secteur " EST ".

e) *Fonctionnement de la structure*

Il s'agira, pour 2012, de la reconduction des dépenses à moyens constants.

2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées quasi-exclusivement des participations des membres, à savoir :

- la participation du Conseil Général affectée pour partie à la couverture des charges de structure,
- les participations des Communautés de Communes et Syndicats membres basées sur le « service rendu », c'est-à-dire sur les volumes de déchets traités et transportés. Ces participations intègrent également les dépenses de fonctionnement des compétences propres à certaines collectivités (compétences optionnelles).

Le Président propose donc de retenir le barème évoqué précédemment et de reconduire les modalités antérieures, à savoir :

- participation prévisionnelle donnant lieu à une régularisation (en + ou en -) sur l'exercice suivant en fonction des quantités réelles,
- déduction des participations du produit des Journaux-Revues-Magazines (JRM) de l'année précédente,
- versement des participations par bimestre, avec une première participation fixée au niveau d'un bimestre de l'année précédente (régularisation lors du 2^{ème} versement), cette dernière disposition étant applicable dans son principe chaque année pour le 1^{er} versement de l'année suivante.

B) La section d'investissement

Compte tenu du vote préalable du compte administratif 2011, la section d'investissement du BP 2012 comprendra les crédits de reports et certaines inscriptions nouvelles.

a) *Les crédits de reports*

Comme précisé dans le cadre de la présentation du CA 2011, les crédits de reports 2012 comprennent :

- pour 2 620 883 € de dépenses correspondant aux marchés engagés fin 2011 (Unité de traitement des matières de vidanges, Plateforme bois, ...),
- pour 2 628 000 € de recettes correspondant aux mêmes opérations (emprunts et subventions).

b) *Inscriptions au BP 2012*

Il s'agira essentiellement de l'inscription de crédits destinés à compléter le matériel existant dans le cadre de l'examen d'une politique globale de renouvellement du parc de matériel.

En effet, comme cela a déjà été évoqué, l'activité de transport a connu une augmentation continue et significative depuis 2007 avec la mise en service des différentes déchetteries (6 862 tonnes transportées hors Centre de propreté de Caussade collecté pour des raisons techniques en prestations de services).

Avec la mise en service de la déchetterie de Caussade en septembre 2011, le tonnage annuel transporté par le Syndicat à partir des déchetteries dépasse désormais 8 500 tonnes soit un temps annuel supplémentaire de transport d'environ 600 heures.

Compte tenu de ces évolutions, il apparaît nécessaire d'envisager le renforcement du parc de matériel existant avec l'acquisition d'un véhicule polybenne et d'une remorque en complément du parc existant.

Le parc de transport se compose de 4 ensembles (polybennes + remorques) acquis en janvier 2005 avec également un parc de 40 conteneurs métalliques de 35 m³.

Il semble donc opportun, indépendamment du sujet particulier de l'acquisition d'un véhicule supplémentaire, d'envisager dans la durée la gestion du parc existant (camions, chargeurs, conteneurs, ...), et donc la question de son renouvellement, avec comme objectif de maîtriser l'impact financier du volet matériel (investissement et réparations) dans le prix unitaire des transports.

Dans ce cadre, il serait souhaitable d'envisager de renouveler, dès 2012, 2 des 4 véhicules composant le parc actuel et de remplacer 1 des 2 chariots élévateurs acquis en 2003.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte des orientations budgétaires proposées par le Président,
- approuve les modalités de perception des contributions des collectivités membres.



Fait et délibéré le 24 février 2012
Le Président,

Jean CAMBON

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean CAMBON", written over the printed name.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE - 5 MARS 2012

ET DE SA PUBLICATION LE - 5 MARS 2012

Montauban, le


Le Président,

Jean CAMBON

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean CAMBON", written over the printed name.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

TONNAGES D'ORDURES MENAGERES - ANNEE 2011

	QUAI DE TRANSFERT	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TONNAGE ANNUEL D'ORDURES MENAGERES
	AUVILLAR	471.920	450.680	534.800	469.700	515.960	511.000	548.840	633.160	550.580	465.760	498.080	504.220	7984.140
	BEAUMONT	146.840	142.300	150.680	144.920	166.460	141.600	165.760	179.140	161.280	133.100	142.540	154.820	
		228.620	212.900	245.640	243.260	251.580	245.840	283.640	330.960	257.720	236.280	224.440	253.860	3014.740
	NEGREPELISSE	434.700	413.190	475.750	456.200	478.900	466.190	492.280	585.070	477.210	425.820	468.960	480.180	5654.450
	NEGREPELISSE	349.320	259.370	313.270	300.760	334.200	308.990	345.980	387.530	338.130	310.760	314.400	346.400	3909.110
	CAYLUS	132.840	128.720	156.900	150.260	169.120	186.480	193.120	267.440	164.880	157.460	149.900	145.460	2002.580
	TOTAL :	1764.240	1607.160	1877.040	1765.100	1916.220	1860.100	2029.620	2383.300	1949.800	1729.180	1798.320	1884.940	22565.020

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

TONNAGES DU TRI SELECTIF - ANNEE 2011



QUAI DE TRANSFERT	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TONNAGE ANNUEL TRI SELECTIF
S.M.E.E.O.M. MOYENNE GARONNE	97.940	96.020	108.260	112.800	103.160	111.820	101.140	110.400	110.520	111.380	105.760	114.370	1622.760
S.I.E.E.O.M. SUD QUERCY	25.920	23.240	33.040	24.980	27.700	28.180	25.200	33.340	31.520	28.480	26.020	31.570	491.880
C. de C. QUERCY CAUSSADAIS	36.020	35.100	39.940	41.560	39.960	40.340	49.600	44.900	43.080	37.560	42.280	41.540	1120.620
C. de C. TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON	90.960	85.280	113.220	84.320	90.180	92.880	92.260	90.220	97.080	94.640	90.360	99.220	923.140
C. de C. QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON + COMMUNE DE GINALS	69.700	65.080	87.180	80.940	77.900	86.820	71.800	65.860	89.360	69.320	84.740	74.440	562.900
CAYLUS	42.860	37.520	45.240	41.440	51.000	48.040	58.760	50.800	51.700	51.440	41.180	42.920	
TOTAL :	363.400	342.240	426.880	386.040	389.900	408.080	398.760	395.520	423.260	392.820	390.340	404.060	4721.300

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
PRODUCTION DE DECHETS MENAGERS**
Evolution depuis 2002

Collectivités	Pop..99	Pop.09(*)	Nature	Tonnages 2002 pm	Tonnages réels 2003	Tonnages réels 2004	Tonnages réels 2005	Tonnages réels 2006	Tonnages réels 2007	Tonnages réels 2008	Tonnages réels 2009	Tonnages réels 2010	Tonnages réels 2011	Tonnages prévus 2012
CdC Query Caussadais	17 126	19 626	OMR(a)	9 808	8 735	5 915	5 460	5 753	5 834	5 877	5 789	5 729	5 655	5 700
			CS(b)	-	-	872	1 055	997	945	894	929	1 059	1 121	1 140
			Total	9 808	8 735	6 787	6 515	6 750	6 779	6 771	6 717	6 788	6 776	6 840
CdC Query Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7 436	7 930	OMR	2 767	2 349	2 236	2 372	2 414	2 542	2 286	2 250	2 153	2 003	2 050
			CS	-	420	529	471	443	422	482	518	548	563	575
			Total	2 767	2 769	2 765	2 843	2 857	2 964	2 768	2 768	2 701	2 566	2 625
Commune de Ginals [1]	188		OMR	70	63	57	59	61	64	59	-	-	-	-
			CS	-	10	13	12	11	11	13	-	-	-	-
			Total	70	73	70	71	72	75	72	-	-	-	-
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	11 464	15 044	OMR	4 286	3 522	3 730	3 788	3 985	4 284	4 287	4 353	4 336	3 910	4 200
			CS	-	609	711	700	675	692	729	761	863	924	980
			Total	4 286	4 131	4 441	4 488	4 660	4 976	5 016	5 114	5 199	4 834	5 180
SIEEOM Sud Query	10 694	13 450	OM	NC	2 623	2 756	2 797	2 878	2 887	2 819	2 808	2 800	3 015	3 100
			OMR	300	494	473	409	389	388	424	440	447	492	525
			Total	300	3 117	3 229	3 206	3 267	3 275	3 243	3 248	3 247	3 507	3 625
SMEEOM Moyenne Garonne [2]	33 119	32 407	OMR	9 734	9 529	9 298	9 391	9 599	9 433	9 224	8 631	8 439	7 985	8 100
			CS	1 180	1 227	1 573	1 609	1 641	1 708	1 778	1 563	1 635	1 623	1 660
			Total	10 914	10 756	10 871	11 000	11 240	11 141	11 002	10 194	10 074	9 608	9 760
TOTAL	80 027	88 457	OMR	26 665	26 821	23 992	23 867	24 690	25 044	24 552	23 831	23 457	22 568	23 150
			CS	1 480	2 759	4 171	4 256	4 156	4 166	4 320	4 210	4 552	4 723	4 880
			Total	28 145	29 580	28 163	28 123	28 846	29 210	28 872	28 041	28 009	27 291	28 030

(a) OMR : Ordures Ménagères Résiduelles - (b) CS : Collecte Selective

[1] Intégrée à CCQRGA à compter de 2009

[2] Hors commune de Saint-Nicolas à compter de 2009 (soit - 2166h)

(*) Population millésimée 2009 (légal 2012)

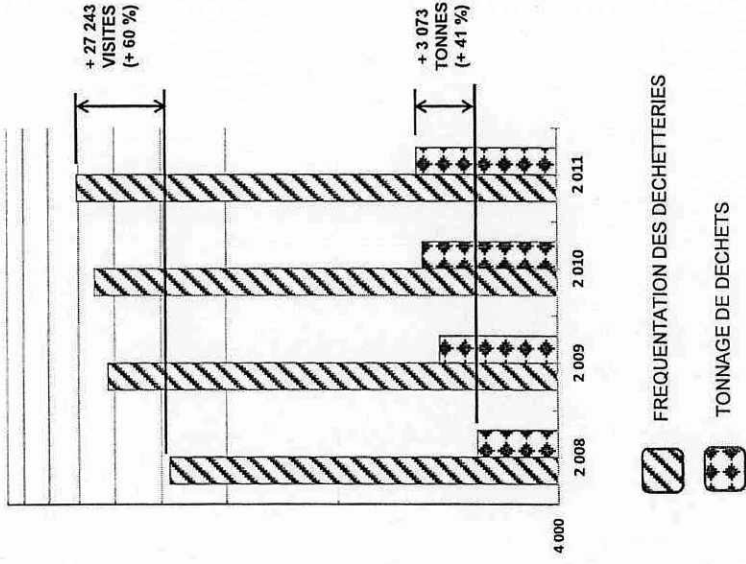
(transfert de 4 communes au 01-01-2011 du SMEEOM Moyenne-Garonne au SIEEOM Sud-Query)

EVOLUTION DES TONNAGES RECEPTIONNES ET DE LA FREQUENTATION DES DECHETTERIES

SYNDICAT DEPARTEMENTAL
DES DECHETS
HOTEL DU DEPARTEMENT
BP 783
82013 MONTAUBAN CEDEX

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	DECHETTERIES	2 008		2 009		2 010		2 011	
		TONNAGE TOTAL DE DECHETS	FREQUENTATION TOTALE (nombre de passages)	TONNAGE TOTAL DE DECHETS	FREQUENTATION TOTALE (nombre de passages)	TONNAGE TOTAL DE DECHETS	FREQUENTATION TOTALE (nombre de passages)	TONNAGE TOTAL DE DECHETS	FREQUENTATION TOTALE (nombre de passages)
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	CAUSSADE MOLIERES MONTPEZAT DE QUERCY SEPTFONDS	2737	18395 (2)	3252	22557	3541	24994	3517	27537
		695	5180	796	6658	804	7460	976	8369
Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	PARISOT VAREN LEXOS	920	6317 (3)	1724	17514	2017	17872	2058	18725
		449	3354	589	5356	604	5947	601	6610
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise	BEAUMONT DE LOMAGNE LAVIT	1836	12261	2077	14543	2393	16477	2558	19582
		6637	45 507	8438	66 628	9359	72 750	9710	80 823
TOTAUX :									

(1) : Période d'Avril 2008 à Décembre 2008 pour le Centre de Propreté de Causssade
 (2) : Prise en compte d'une estimation du nombre de passages pour le Centre de propreté de Causssade
 (3) : Période de Juin 2008 à Décembre 2008



DECHETS DEPOSES EN DECHETTERIE	
AVEC REEMPLOI, RECYCLAGE OU VALORISATION	AVEC TRAITEMENT SPECIFIQUE OU ENFOUSSEMENT
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> </div>

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

Evolution de la contribution traitement/transport (en valeur unitaire)
de 2003 à 2012

	Montant de la contribution		Variation		Variation due à l'augmentation de taxes extérieures (1)		Variation 2003/2012 hors variation de taxes extérieures		Part dans la contribution totale (2)	Augmentation réelle (pondérée par part dans la contribution)	
	2003	2012	en valeur	en %	en valeur	en %	en valeur	en %		Total avec taxes	Hors variation de taxes
Traitement OM	57.10	77.50	20.40	35.72	10.05	17.60	10.35	18.12	52.90%	18.90%	9.58%
Transport OM	14.90	14.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9.30%	0.00	0.00
Tri CS	222.40	202.40	-20.00	-8.99	2.52	1.50	-22.52	-10.49	33.50%	-3.01	-3.51
Transport CS	32.00	32.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4.30%	0.00	0.00
TOTAL										15.89%	6.07%
										1.76%	0.67%
										17.17%	17.17%
										-1.28%	-11.10%
										-0.14%	-1.23%

(1) : TGAP : + 7.5 € HT entre 2003 et 2012 ;
Taxe communale : + 1.5 € HT depuis 2009
TVA +1.5% en 2012
soit au total +10.05 € entre 2003 et 2012
(2) : valeurs 2011

(*) Actualisation légale des valeurs locatives entre 2003 et 2012 (article 1518 bis du CGI)